« DOUANE 2030 » : PLACE AUX GARANTIES SOCIALES !

GROUPE DE TRAVAIL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

Monsieur le Directeur,

Depuis les annonces ministérielles de juillet, votre projet « Douane 2030 » a pris une autre dimension. Une stratégie, plusieurs orientations et des moyens sont annoncés, qu'il conviendra de mettre en adéquation avec votre feuille de route.

Mais, disons-le clairement : nous espérions une dotation bien plus ambitieuse pour réarmer la douane face aux multiples défis qui se dressent devant elle. C'est pourquoi nous restons pleinement mobilisés pour obtenir davantage de moyens humains pour un service public douanier renforcé, mais aussi pour soulager des personnels soumis à une pression devenue constante.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que **l'UNSA Douanes a porté une démarche active** auprès des parlementaires, obtenant leur soutien pour déposer un amendement au PLF 2027 adopté en commission des finances sous la référence CF942*, **visant à augmenter de 5,2 millions d'euros les crédits consacrés aux douanes afin de financer 100 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires dès 2027.**

*https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/amendements/3210C/CION_FIN/CF942

Certes, l'ensemble des équipements de détection dont fera l'acquisition la DGDDI dans les prochaines années constituera un appui technique solide. Mais ils ne sauraient en aucun cas remplacer l'action quotidienne et irremplaçable des douanières et des douaniers. Car **pour l'UNSA Douanes, l'humain est et doit rester au cœur des priorités.**

Or, cette préoccupation souffre d'une absence totale dans les arbitrages ministériels. Aucune enveloppe budgétaire pérenne n'est prévue pour accompagner la montée en compétence des agents, et les réalités de terrain sont purement et simplement ignorées. C'est inadmissible ! Les récentes mobilisations vous l'ont pourtant encore rappelé.

Pour pallier ce manque, **nous sollicitons la mise en œuvre d'une négociation** dès le premier trimestre 2027, autour des conditions de vie au travail, de valorisation et de reconnaissance de l'engagement des personnels **en vue d'établir un accord d'accompagnement social** sur la période 2027-2030. Vu les projets d'évolution et de réorganisation qui accompagnent le plan « Douane 2030 », il est hors de question de laisser les personnels sans garanties.

Ce principe essentiel étant rappelé, nous en venons au détail des projets présentés ce jour. Nos interrogations majeures vont porter en séance sur la trajectoire réelle des effectifs au-delà de 2027, la GPEC de la nouvelle filière CAMARI, les transferts de charge liés à GARBO+ vers les services OPCO et Surveillance, ainsi que celui des agréments vers les PAE, l'avenir du réseau comptable qui en résultera et enfin les mesures de fidélisation des personnels.

Sur ce dernier point, vous commencez à dévoiler vos cartes au sujet du **logement** et de la **parentalité**. Deux thématiques que nous portons sans relâche depuis longtemps et qui vont enfin s'inviter dans les débats. Mais pour quels engagements ?

UNSA DOUANES : 6 RUE LOUISE WEISS – BÂTIMENT CONDORCET – TÉLÉDOC 322 – 75703 PARIS CEDEX 13 / UNSADOUANES@GMAIL.COM / TÉL. : 0766321859 / 0617097262

« DOUANE 2030 » : PLACE AUX GARANTIES SOCIALES !

GROUPE DE TRAVAIL

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

Quelques préambules sur le logement, dont le sujet est rendu davantage critique par la faiblesse de notre maillage. La gestion de la double résidence conduit aujourd'hui certains collègues à dormir dans leur voiture faute de solution. Quel progrès social au XXIe siècle ! Cet angle mort inacceptable doit cesser. Nous réclamons que la réalisation d'une **étude d'impact sur le logement pour chaque nouvelle implantation douanière** soit définitivement « gravée dans le marbre » du plan Douane 2030. De surcroît, les politiques d'aide actuelles ne peuvent se contenter d'exclure les agents pris en étau entre des seuils trop stricts et la réalité du marché privé, ou de laisser sans réponse ceux dont les revenus sont jugés insuffisants par les bailleurs.

Sur la parentalité et les horaires atypiques : Si la centralisation des prestations est une avancée, elle doit être accessible en tout temps et en accès libre, hors du seul intranet. Surtout, pour les personnels soumis à des horaires atypiques, **le surcoût des frais de garde doit être financé à 100 % par l'employeur,** sur simple production de devis comparatifs. Nous y reviendrons en détail.

Pour terminer nos propos, Monsieur le Directeur, nous rappelons s'il le fallait que **les douaniers n'attendent pas des slogans**, ils exigent des actes. C'est légitime en cette période de forte turbulences dans les hautes sphères de l'État. Ainsi, l'UNSA Douanes restera présente à chaque étape pour veiller à ce que la modernisation du service public douanier ne se fasse pas au détriment de ceux qui le font tourner au quotidien.



UNSA DOUANES : 6 RUE LOUISE WEISS – BÂTIMENT CONDORCET – TÉLÉDOC 322 – 75703 PARIS CEDEX 13 / UNSADOUANES@GMAIL.COM / TÉL. : 0766321859 / 0617097262